



Montréal, le 13 novembre 2018

***6 décembre : Journée nationale de commémoration et d'action contre les violences faites aux femmes***

**À TOUS LES AFFILIÉS :**

Chères consœurs, chers confrères,

Les violences faites aux femmes constituent une violation des droits humains. À maintes reprises depuis la tuerie de 14 jeunes femmes à l'École polytechnique en 1989, la FTQ a réaffirmé son engagement à éliminer les diverses formes de violence faite aux femmes. À l'approche du 6 décembre, la FTQ invite ses affiliés à réfléchir aux effets de ces violences sur nos vies, notre travail, nos milieux de travail et de militance, et à agir pour aider à les éliminer.

Une large part de ces violences vise les milieux de travail : harcèlements sexiste, sexuel, psychologique; violences physiques, verbale, psychologique, sexuelle, économique, organisationnelle, mais aussi violence conjugale et ses liens avec les milieux de travail.

La FTQ réitère à ses affiliés l'importance d'adopter une politique de tolérance zéro en matière de violences et de harcèlements, le cas échéant. Dans cet ordre d'idées, rappelons qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, tous les employeurs devront mettre en place une politique de prévention du harcèlement psychologique et de traitement des plaintes, incluant un volet portant sur les conduites qui se manifestent par des paroles, actes ou gestes à caractère sexuel.

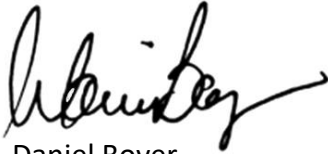
Par ailleurs, la FTQ tient à rappeler qu'à son congrès de 2016, une résolution a été adoptée à l'unanimité invitant ses syndicats affiliés à négocier, dans leurs conventions collectives, des congés payés pour toutes les victimes de violence conjugale. À cet effet, le Service de la condition féminine est en train d'actualiser un document de référence recensant des exemples de clauses de convention collective, *Violence conjugale et milieux de travail : des réponses syndicales pour plus de sécurité*, produit pour la Rencontre biennale de réflexion en condition féminine en septembre 2017. Il sera accessible sous peu sur le portail de la FTQ : [femmes.ftq.qc.ca/les-violences-faites-aux-femmes/](http://femmes.ftq.qc.ca/les-violences-faites-aux-femmes/).

Les syndicats ont un rôle de premier plan à jouer en milieu de travail pour contrer les violences, les prévenir et soutenir les victimes. Le 6 décembre est une bonne occasion pour rappeler ce rôle important.

La FTQ croit qu'il est possible d'agir ensemble pour rendre nos milieux de travail et de vie davantage humains, sécuritaires et empreints de respect, de développer des rapports mutuels plus harmonieux et de raffermir notre solidarité. Ensemble contre les violences faites aux femmes!

Syndicalement,

Le président,



Daniel Boyer

Le secrétaire général,



Serge Cadieux